



Formulaire pour congé pour raisons familiales dans le cadre de la pandémie de la Covid-19

(applicable à partir du 17 décembre 2021)

Nom du <u>parent demandeur</u> :		
Matricule du parent demandeur :		
Nom de l'<u>enfant concerné</u> :		
Matricule de l'enfant concerné :		
Cocher la case qui convient	Cas de figure	Document à joindre au présent formulaire
	1. Mise en quarantaine de l'enfant	Ordonnance de la Direction de la santé (Luxembourg) ou de l'autorité nationale compétente (étranger)
	2. Mesures d' isolement , d' éviction ou de maintien à domicile de l'enfant pour des raisons impérieuses de santé publique	Ordonnance ou lettre de recommandations de la Direction de la santé (Luxembourg) ou de l'autorité nationale compétente (étranger)
	3. Enfant vulnérable à la Covid-19 et contre-indication de fréquenter l'école ou une structure d'éducation et d'accueil <i>Disposition applicable jusqu'au 28 février 2022 inclus</i>	Certificat <u>médical</u> attestant la vulnérabilité à la Covid-19 de l'enfant en question et la contre-indication de fréquenter l'école ou une structure d'éducation et d'accueil
	4. Enfant <u>né avant le 1^{er} septembre 2017</u> : fermeture partielle ou totale de l'école , avec ou sans enseignement à distance, ou de la structure d'accueil pour enfants (<i>service d'éducation et d'accueil pour jeunes enfants, service d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés, mini-crèche, assistant parental</i>) <i>Disposition applicable jusqu'au 28 février 2022 inclus</i>	Pour les établissements au Luxembourg : Certificat du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Pour les établissements à l'étranger : Document officiel de l'autorité compétente nationale dont relève l'établissement ou la structure.
	5. Enfant <u>né à partir du 1^{er} septembre 2016</u> : fermeture partielle ou totale de la structure d'accueil pour enfants (<i>service d'éducation et d'accueil pour jeunes enfants, service d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés, mini-crèche, assistant parental</i>) <i>Disposition applicable jusqu'au 28 février 2022 inclus</i>	Pour les établissements au Luxembourg : Certificat du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.



		Pour les établissements à l'étranger : Document officiel de l'autorité compétente nationale dont relève la structure d'accueil pour enfant.
--	--	--

En cas de <u>quarantaine</u> ou <u>isolement</u> (cas 1 ou 2), prière de préciser la durée :	
Du (jour, mois, année)	
Au (jour, mois, année)	

En cas de <u>vulnérabilité</u> et contre-indication de fréquentation (cas 3), prière de préciser la date de début (Disposition applicable jusqu'au 28 février 2022 inclus) :	
Début de la mesure (jour, mois, année)	

En cas d'<u>enseignement à distance</u> ou d'<u>impossibilité de fréquentation</u> (cas 4 et 5), prière de préciser la durée (Disposition applicable jusqu'au 28 février 2022 inclus)	
Du (jour, mois, année)	
Au (jour, mois, année)	

Date de signature :	
Signature manuscrite du demandeur : <i>(ou signature digitale)</i>	



Informations importantes

- Le présent document vaut certificat médical au sens des articles L.234-53 et L.234-54 du Code du travail à l'égard de l'employeur ou des employeurs et de la Caisse nationale de santé (CNS).
- Les deux parents (ou conjoint/conjointe) ne peuvent pas prendre le congé pour raisons familiales en même temps.
- Les salariés en situation effective de chômage partiel ne sont pas éligibles au congé pour raisons familiales dans les cas 3, 4 et 5 (**Dispositions applicables jusqu'au 28 février 2022 inclus**).
- Le parent ayant recours au congé est obligé, le jour même de son absence, d'avertir le ou les employeur(s), soit oralement, soit par écrit.
- Le présent formulaire est à transmettre sans délai à l'employeur ou aux employeurs et à la CNS.
- Le congé pour raisons familiales peut être fractionné en heures ou demi-journées.

Pour plus d'informations : guichet.lu/cocrf

Le certificat peut être transmis à la CNS :

➤ Par envoi électronique :

Salariés : cns-crf@secu.lu	Indépendants et non-salariés : cns-crf-nonsalaries@secu.lu <i>en mentionnant le numéro d'identification national à 13 chiffres dans l'objet</i>
--	--

(scan/photographie de bonne qualité de l'original signé ou PDF avec signature digitale)

➤ Par envoi postal (non recommandé) : **CNS**
Indemnités pécuniaires
L-2980 Luxembourg



- Informations complémentaires pour les cas de **vulnérabilité à la Covid-19 avec contre-indication de fréquenter l'école ou une structure d'éducation et d'accueil (cas 3)** :

Le certificat médical attestant la vulnérabilité à la COVID-19 de l'enfant doit être joint au présent formulaire. La vulnérabilité doit être attestée en application des recommandations du Conseil supérieur des maladies infectieuses

(<https://sante.public.lu/fr/espace-professionnel/recommandations/conseil-maladies-infectieuses/covid-19/covid-19-annexes/covid19-enfants-vulnerables.pdf>)

- Informations complémentaires pour les cas d'**impossibilité de fréquentation de l'école**, avec ou sans enseignement à distance, **ou d'une structure d'éducation et d'accueil (cas 4 et 5)** :

Le certificat du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ou le document officiel de l'autorité compétente du pays pour les établissements et structures situés à l'étranger, doit être joint au présent formulaire.